

OUVRE-MOI LA PORTE

*Municipalité de Plaisance
274, rue Desjardins
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363*



Vol. 11, No. 2

8 avril 2009

MESSAGE DU MAIRE



« Heureux d'un printemps qui me chauffe la couenne »

Quelle belle chanson de Paul Piché pour saluer la fin de l'hiver et tous les inconvénients qui s'y rattachent.

C'est alors aussi pour nous, l'occasion de refaire une beauté à nos propriétés, balayage des rues, réparations des chemins, entretien des parterres, retrait des abris tempo, réparation des bâtiments et plusieurs actions qui embellissent notre village.

Il faut toutefois garder en tête que ces opérations doivent être faites dans le respect de notre environnement. Il est important de ne pas envoyer lors de la cueillette des ordures, des matériaux de constructions, de la terre, du sable, des roches, de la peinture et plusieurs composantes que nous pouvons récupérer ou composter. Notre municipalité présente des chiffres positifs qui démontrent la volonté des citoyen(ne)s de respecter ces directives... Il ne faut pas ralentir la cadence et bien continuer de donner l'exemple aux autres municipalités de la région.

Vive le printemps !
Paulette Lalande, Maire

Heures du bureau municipal

Du lundi au jeudi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vendredi : fermé

TABLE DES MATIÈRES

Suivez le courant collectif/Hydro-Québec.....	2
Site internet de la municipalité.....	2
Conseil municipal de juillet - annulée.....	2
Club de l'amitié (FADOQ) de Plaisance.....	3
Récupération-peintures, teintures et solvants.	3
Abris d'auto temporaire.....	3
Propreté oblige/Votre savoir-faire s'impose.....	4
Balayage des rues.....	4
Ventes de débarras ou ventes de garage.....	4
Adopter un bac à fleur.....	4
13 ^{ième} Gala des pompiers.....	4
Plantes identifiées pour la revitalisation des	
Bandes riveraines.....	5
Horaire célébrations Semaine Sainte et Pâques	5
Utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal....	6
Permis.....	6
Rappel-réglementation piscine/sécurité.....	6
Élections municipales 2009.....	7
Des nouvelles de l'école.....	7
Équipements informatiques périmés.....	7
Recyclage/Compostage.....	8
Bacs de compostage.....	8

SUIVEZ LE COURANT COLLECTIF/HYDRO-QUÉBEC

Remplissez le questionnaire du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Obtenez gratuitement un rapport de recommandations personnalisé et encouragez la réalisation d'un projet dans votre collectivité.

Pour chaque rapport, Hydro-Québec versera 30\$ à votre collectivité + 5\$ s'il est émis en ligne à courantcollectif.com/rapport. De plus, l'association des pompiers volontaires recevra un don additionnel de 5\$. Cet organisme a été désigné pour aider les personnes à remplir le questionnaire. Vous pouvez faire appel à leur service et ils se déplaceront pour vous aider.

Des avantages concrets pour votre collectivité : Hydro-Québec contribue à la réalisation de projets collectifs près de chez-vous. Visitez le courantcollectif.com/rapport dès aujourd'hui et découvrez le projet de votre collectivité.

Des avantages concrets pour vous : Vous obtenez gratuitement un rapport personnalisé comprenant :

- des mesures d'économie d'énergie;
- la répartition de vos cours d'énergie selon le type d'usage (chauffage, électroménagers, etc.);
- une estimation, en dollars et en kilowattheures, des économies que vous pourriez réaliser en mettant certaines mesures en pratique;
- une estimation du coût des travaux à effectuer, au besoin, et du temps requis pour rentabiliser votre investissement.

Vous êtes automatiquement inscrit au concours pour gagner 1 Malibu hybride de Chevrolet et 100 boîtes-cadeaux de produits économiseurs d'énergie. Mieux encore, **TRIPLEZ** vos chances de gagner en remplissant le questionnaire en ligne!

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ



Eh oui! Le tout nouveau site internet est maintenant en ligne et prêt à être consulté. Nous vous invitons à le visiter au www.ville.plaisance.qc.ca. N'hésitez pas à donner vos commentaires en nous écrivant sur le site de la municipalité ou directement au bureau municipal.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JUILLET - ANNULÉE

Veillez prendre note que le conseil municipal ne siègera pas le 6 juillet prochain pour permettre une trêve estivale aux membres.



CLUB DE L'AMITIÉ (FADOQ) DE PLAISANCE

Le printemps est là! Enfin une lueur d'espoir, un échec à la grisaille, aux nuages et à la pluie. Le soleil sera là de plus en plus fort pour combattre toute cette morosité, cette récession qui non est ressassée par tous les médias et qui nous menace. Ne baissons pas les bras, ne nous laissons pas abattre par tout ce défaitisme. Les aînés sont forts et en ont vu d'autres. Relevons la tête!



Le Club de l'Amitié vous offre toujours des activités stimulantes gratuites comme le club de marche : Le pas de l'Amitié suivi de jeux tous les jeudis à 13h15 et 14h00 et d'autres à prix raisonnables. Ces activités sont l'occasion de sortir de nos chez-soi et de rencontrer des gens dynamiques, joyeux, aimant la vie et qui mordent dedans à pleines dents malgré les petits bobos, ces cadeaux de la vieillesse.



Le calendrier d'avril vous offre une sortie à la cabane à sucre : Le Palais Gommé avec transport gratuit par autobus le jeudi 9 avril et un Whist de l'Amitié (Jeu de cartes avec drapeaux) suivi d'un souper le jeudi 23 avril. Les bénévoles de la chaîne téléphonique vous communiqueront toutes les informations.

Votre association a fait des mains et des pieds pour organiser la possibilité d'avoir chez nous et gratuitement le Programme Pied offert par le CLSC ayant pour but de développer son autonomie et de prévenir les chutes en vue d'augmenter l'équilibre et la force musculaire. Cette activité devait débuter le 2 avril. Malheureusement, faute d'intéressé(e) un minimum de 10 personnes participantes pour des raisons valables ou non, ce programme a dû être annulé. Peut-être qu'en septembre... on pourrait remettre cela. Espérons-le!



C'est sûr que le Club de l'Amitié a beau offrir de beaux projets mais le succès dépend toujours de l'intérêt de ses 117 membres. Je m'inspire d'une grande dame de l'éducation, Laure Gaudreault qui écrivait : « On entre dans une association pour en augmenter la valeur, le nombre, le prestige, la force. Ne disons pas j'entrerai si, disons j'entrerai pour. »

En espérant vous inspirer à votre tour.

Georgette Ménard, Présidente (819) 427-5748.

RÉCUPÉRATION - PEINTURES, TEINTURES ET SOLVANTS

N'oubliez pas que le jeudi après-midi de 13h à 16h vous pouvez toujours apporter ces résidus au garage municipal (267, rue Du Parc) pour une élimination bien respectueuse des normes environnementales.



Il n'y a pas de raison que ces produits se retrouvent aux vidanges, le service est à votre disposition, il vous appartient de collaborer!

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE

Les abris d'auto (TEMPO) doivent être enlevés (toile et structure) pour la période du 15 avril au 1^{er} novembre.



PROPRETÉ OBLIGE VOTRE SAVOIR-FAIRE S'IMPOSE



À chaque printemps, on insiste et non sans raison sur l'importance qu'on se serre les coudes pour nettoyer et embellir nos propriétés. Il y va de la responsabilité de chacun(e) pour se donner un milieu attrayant et invitant. Quoi de plus stimulant et valorisant que de vivre à côté de résident(e)s qui se soucient du bien collectif pour enrichir notre « fierté plaisancienne ».

Dans cette optique, votre conseil est toujours ouvert aux suggestions constructives pour améliorer notre qualité de vie. Merci de faire preuve de vigilance en fournissant votre juste part pour donner à notre municipalité tout l'élan nécessaire afin d'avancer dans la bonne direction. L'unité fait la force pour assurer notre développement et ce, même en période de ralentissement économique.

BALAYAGE DES RUES

Nous vous prions de noter que cette année lors de l'opération "balayage de rues" prévue pour la semaine du 14 avril, nous procéderons en même temps au ramassage mécanique du sable accumulé dans votre entrée au cours de l'hiver. **La date limite pour accumuler du sable à être ramassé est le 14 avril 2009.** Lors de la cueillette des ordures, il n'y aura aucun sac de sable de ramassé. **SOYEZ ÉCO"LOGIQUE"**



En conséquence, votre collaboration s'impose pour déposer dans des tas accessibles sur la bordure d'asphalte près de votre entrée, le sable en question et ce, afin qu'effectivement le contracteur puisse le récupérer lors de son nettoyage. Cette pratique vise, tel qu'annoncé déjà, à réduire le plus possible, la quantité de rebuts à acheminer à notre site d'enfouissement. À cet égard, votre appui est important pour faciliter le bon fonctionnement de cette initiative et faire en sorte que notre contracteur puisse exécuter ce travail le plus efficacement possible et dans de bonnes conditions avec son balai mécanique.

VENTES DE DÉBARRAS OU VENTES DE GARAGE



Vous devez vous procurer un permis pour tenir une vente de garage (vente de débarras). De plus, ces ventes sont autorisées seulement la fin de semaine de la fête des Patriotes/fête de la Reine ainsi que le week-end de la fête du travail. Le permis est bon pour les deux événements.

Le coût du permis est de 5\$, vous pouvez communiquer avec M. Pierre Villeneuve, inspecteur en bâtiment au (819) 743-4460 ou à la municipalité au (819) 427-5363. (*règ. de zonage - chap 5, art. 10-14*)

ADOPTER UN BAC À FLEUR



Les membres du comité d'embellissement vous encouragent fortement à adopter un bac de fleurs cette année. Vous comprendrez qu'avec une charge de travail assez impressionnante, l'équipe des travaux publics n'a pas toujours la chance d'arroser ou d'entretenir les fleurs. Alors il serait très apprécié si vous adoptiez un bac de fleurs et que vous vous en occupiez comme s'il était vôtre. **MERCI!**

13^{ième} GALA DES POMPIERS DE PLAISANCE/SAMEDI LE 18 AVRIL À LA SALLE MUNICIPALE

Animateur : Martin Grenier du 104,7 FM parlé de l'Outaouais

Souper (cuisses de grenouilles/brochettes de poulet) et soirée dansante avec Amyothèque

Tirage : TV Toshiba écran plat 40 po. ACL (valeur de 1089\$)

Pour infos et/ou billets : Mario Sabourin (819) 427-5803





PLANTES IDENTIFIÉES POUR LA REVITALISATION DES BANDES RIVERAINES

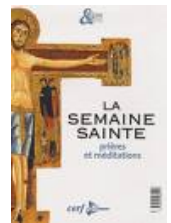
En 2009, Les Jardins d'Emmarocalles offrent aux municipalités et aux associations vouées à la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau un vaste choix de végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines dans le répertoire proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec.

Nous voulons ainsi participer concrètement à l'amélioration de l'environnement, à la prévention de l'apparition d'algues bleu-vert, à la protection de la qualité de l'eau et à la préservation de la faune et de la flore.

Une liste des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines est disponible pour consultation au bureau municipal ou en communiquant directement avec Les Jardins d'Emmarocalles au (819) 983-6476.

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS POUR LA SEMAINE SAINTE ET PÂQUES

Mercredi saint le 8 avril :	19h30 Messe chrismale à la cathédrale Saint-Joseph de Gatineau (secteur Hull)
Jeudi saint le 9 avril :	20h00 Célébration de la Dernière Cène à Plaisance pour les 3 paroisses
Vendredi saint le 10 avril :	13h45 Marche du Pardon à Thurso
	15h00 Célébration de la Passion à Thurso pour les 3 paroisses
	19h00 Chemin de la Croix à Plaisance pour les 3 paroisses
Samedi saint 11 avril	20h00 Veillée pascale à Thurso pour les 3 paroisses
Dimanche de Pâques	9h30 Messe de Pâques à Plaisance



Première communion le dimanche 19 avril 2009 lors de la messe de 9h30 pour les jeunes qui ont fait le cheminement avec la catéchèse « Routes de Parole ».



Messe avec Onction des malades le mardi 21 avril 2009 à 15h00 à l'église suivie d'un léger goûter.

Fête des jubilaires le dimanche 7 juin, nous fêterons les jubilaires qui souligneront un anniversaire multiple de 5 en 2009 (ex. 5^e, 10^e, ...20^e, ...50^e, etc.). La messe aura lieu à l'église à 9h30 suivie d'une rencontre avec vin et fromage.

Les couples et les religieuses demeurant à Plaisance ainsi que les couples s'étant mariés à Plaisance et vivant à l'extérieur sont les bienvenus. Semez la bonne nouvelle et au plaisir de vous recevoir.



Informations : Lisette Ménard (819) 308-0515, Annette Couillard (819) 427-5683, Fernand Desjardins (819) 427-5793 et France Lefebvre (819) 427-9395.

Notre « **Fête patronale familiale** » devrait se tenir le dimanche 30 août cette année. Ceux et celles qui sont intéressés à donner un coup de mains pour l'organiser, veuillez contacter un des membres de l'équipe locale d'animation pastorale (Louise Villemure (819) 427-8280, Margot Desjardins (819) 427-6453, Lorraine Samson-Perry (819) 427-6673, Sr Hélène Bélisle (819) 427-5623 ou André Charlebois (819) 427-5589).

Comme le printemps apporte le renouveau, je souhaite que votre cœur se renouvelle lui aussi et que la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous fasse revivre au matin de Pâques! Joyeuses Pâques!

Louise Villemeure, déléguée pastorale

UTILISATION DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Un petit rappel : L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs et arbres est permis du 1^{er} mai au 1^{er} septembre. Vérifiez bien les journées auxquelles vous avez droit.



#civiques pairs : Les lundis, mercredis et vendredis, entre 5h00 et 7h00 en matinée et entre 19h00 et 22h30 en soirée.

#civiques impairs : Les mardis, jeudis et samedis, entre 5h00 et 7h00 en matinée et entre 19h00 et 22h30 en soirée.

- Il est DÉFENDU de vider continuellement l'eau de votre piscine pour la remplacer, en vous servant de l'eau de l'aqueduc municipal. Le système de lavage "backwash" est permis pour un maximum de cinq (5) minutes à la fois.

Règlement #02-006 applicable par la Sûreté du Québec. Pénalités variant entre 100\$ et 600\$.

PERMIS...

Soyez informé que toute personne qui désire construire, reconstruire, déplacer, implanter ou agrandir un bâtiment doit obtenir au préalable de l'inspecteur en bâtiment et en environnement un permis de construction. De plus, toute personne qui désire démolir, réparer, rénover ou changer l'usage d'un bâtiment doit, au préalable obtenir le certificat d'autorisation, le permis requis auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Aussi, la construction d'un puits, d'une installation septique, d'une clôture, ainsi que la stabilisation des rives nécessite également l'obtention d'un permis.



Finalement, toute personne qui désire couper un arbre dans le noyau villageois ou bien faire une coupe d'arbres d'une superficie supérieure à un hectare dans le secteur rural doit obtenir un permis auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Pierre Villeneuve au (819) 743-4460.

RAPPEL - RÉGLEMENTATION PISCINE/SÉCURITÉ

Cette réglementation prévoit que toute piscine ayant une hauteur de moins de 1.2 mètre (48 pouces) doit être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,2 mètre (48 pouces), en permanence autour de la piscine ou pour l'ensemble du terrain où est la piscine.



De plus, une aire de restriction d'une largeur de 1 mètre (39 pouces) et d'une hauteur minimale de 90 cm (36 pouces) doit être prévue pour limiter le risque d'escalade par la proximité d'un filtreur. Une aire de restriction est un espace libre de tout obstacle entre le filtreur et le bassin de la piscine, incluant les raccords rigides.

L'installation d'une clôture de contour sur le niveau supérieur de la piscine d'une hauteur minimale de 1,86 mètre (6 pieds mesurés à partir du sol) permet d'être exempt de prévoir une telle aire de restriction. Il y a aussi d'autres possibilités à cet effet. Ces normes s'appliquent autant aux nouvelles piscines, qu'aux piscines existantes.

Nous vous rappelons que l'installation d'une piscine hors terre permanente ou temporaire (gonflable), ainsi que les piscines creusées, exigent l'obtention d'un permis de l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Pierre Villeneuve au (819) 743-4460 ou (819) 427-5363.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009

Formations offertes gratuitement aux femmes désireuses de se lancer en politique municipale qui a pour thème « Futures candidates à vos marques ». Ces formations ont pour but d'outiller les femmes au niveau de la politique municipale et de les préparer à mener une campagne électorale gagnante. Voici les dates de formation ainsi que les endroits désignées :

Futures candidates à vos marques! (Avec Martine Blanc (18h30))
Papineauville Salle de l'ancienne mairie 30 avril 09

Mener une campagne électorale gagnante! (Avec Martine Blanc (18h30))
Papineauville Salle de l'ancienne mairie 13 mai 09



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE



Déjà le mois d'avril...Le temps des sucres est presque terminé et les buttes de neige ont fondu...Signe que le printemps a enlevé la doublure de son manteau...

Quoi de nouveau....Et bien, l'équipe-école travaille très fort pour créer un milieu favorisant la réussite. Le conseil d'établissement a formé un comité cour d'école visant à continuer la démarche initiée l'année dernière. En ce moment le comité s'est réuni une fois en mars et se réunira de nouveau à la mi-avril, question de planifier les travaux, le budget ainsi que les campagnes d'autofinancement nécessaires à la réalisation du projet.

La saison de mini-basket tire à sa fin et les séries éliminatoires débutent cette semaine...Notre entraîneur chef, Mylène Maheux a confiance que l'équipe se rende en finale.

Lorsque vous lirez ce message, la 18^{ème} édition du spectacle folklorique sera chose du passé... Plusieurs d'entre vous auront été sûrement témoin de la prestation de nos grands et petits... Merci de nous encourager.

Voilà pour les dernières nouvelles.
Serge Sabourin au nom de l'équipe-école.

ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES PÉRIMÉS

Nous sommes conscients que ces produits posent problèmes pour une « élimination environnementale » de qualité. À cet effet, le comité consultatif qui se réunira d'ici la fin avril se penchera sur une « alternative plus positive » pour s'en départir sans les jeter au site d'enfouissement. Si d'autres le font, pourquoi ne serions-nous pas capables d'en faire de même avec une bonne implication des citoyen(ne)s concerné(e)s.

On vous revient bientôt avec des nouvelles à ce sujet. Entretemps, prière de les conserver chez vous pour éviter de les enfouir et ainsi polluer notre environnement.



ON GARDE LE CAP EN 2009
RECYCLAGE/COMPOSTAGE

Avec le printemps qui s'installe de plus en plus, je tiens à préciser que nous maintenons les mêmes procédures pour continuer à réduire le volume de déchets au site d'enfouissement. Par conséquent, nos boîtes de récupération demeurent disponibles pour y déposer tous vos résidus d'herbes et de plate-bande. À cet effet, il importe de déposer le tout dans des sacs bien hermétiques pour faciliter la tâche à nos employés.



Il faut se rappeler que plus nous recyclons plus nous diminuons notre volume de déchets et ainsi nous sommes gagnants à tous points de vue ! Votre collaboration est essentielle et précieuse pour conserver notre bonne réputation sur le plan environnemental !

BACS DE COMPOSTAGE



Pour l'année 2009, notre priorité d'action visera à améliorer le compostage car il s'agit d'une autre piste intéressante pour réduire encore plus le « tonnage » de déchets.

Dans cette optique déjà certaines familles se sont dotées de bac pour traiter leurs déchets et ainsi obtenir de bons fertilisants naturels.

On vous invite à suivre la tendance et à orienter vos actions en ce sens. Dans cet optique vous trouverez le formulaire à remplir avant le 24 avril prochain afin de recevoir votre bac de compostage au coût de ±200\$.

Je suis intéressé(e) à acheter un bac à compostage (achat regroupé)

Bac Écolosphère



_____ nombre



Nom

Prénom

Adresse

Téléphones

JOYEUSES PÂQUES À TOUS ET À TOUTES!

Prenez note que les bureaux municipaux seront fermés lundi le 13 avril 2009 pour la fête de Pâques.

